

Fiche de spécifications



INSECTICIDE

1015 P Insecticide en poudre contre guêpes et frelons asiatiques et tous insectes rampants. Prêt à l'emploi.

Mise à jour 01/10/2019



1 - DESTINATION

C'est un insecticide utilisé pour détruire les guêpes, les frelons asiatiques, tous les insectes rampants et les serpents, en traitant les endroits où le nid n'est pas atteignable (toiture, cloison, cheminée...), où un traitement par liquide est déconseillé (intérieur des habitations) ou dangereux (présence de courant électrique), et où l'on souhaite une efficacité persistante (rémanence de plusieurs semaines).

Vivement conseillé pour son effet rémanent sans effet choc en complément d'un insecticide liquide par un poudrage après intervention à l'insecticide liquide.

2 - PROPRIETES

Il agit par contact avec un effet retard qui laisse le temps aux insectes touchés de rentrer au nid et contaminer la colonie.. Sa matière active lui confère un large spectre d'efficacité insecticide, ainsi qu'une longue persistance d'activité.

Il conserve toutes ses propriétés, même après un stockage prolongé dans son emballage d'origine

COMPOSITION

- Pyréthrianoïde de synthèse
- Base minérale

3 - MODE D'EMPLOI

Pour épandre la poudre avec une efficacité optimum, utiliser la poudreuse PPS 50, munie d'une aiguille d'injection ou la PSPM10 et pour les nids en hauteur, utiliser la canne télescopique CTIP.

Porter un équipement de protection individuel adapté (type combinaison DIPTER AGC3D ou AGC+) pour la protection contre les piqûres d'insectes.

Poudrer soigneusement les endroits à traiter. Insister notamment le long des plinthes, dans les parquets ou boiseries et dans les endroits susceptibles de servir de nids, gîtes, refuges aux insectes. Insister sur les lieux de passage de ceux-ci.

Opérer de préférence en fin de journée

Dose : Pour 1m² 3 pressions avec la poudreuse PPS 50 ou 6 pressions avec le PSPM 10.

4 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Fiche de données de sécurité disponible sur demande à contact@dipter.eu

CONDITIONNEMENT : Seau de 6 kg - Seau de 20 kg

Veiller à bien refermer les emballages après utilisation.

Conserver dans son emballage d'origine dans un local frais à l'abri de la chaleur, de la lumière et du froid, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

D.L.U. : 3 ans

Les informations, les préconisations et les conseils d'utilisation contenus dans la présente notice, ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas des règles absolues, du fait de certains éléments pouvant échapper à notre contrôle ; ils correspondent à une utilisation définie ; celle-ci doit être respectée par l'utilisateur. Dans le cas d'un emploi différent, l'utilisateur devra procéder à des essais préalables pour s'assurer que le produit convient à cette nouvelle destination ; la manipulation des produits, leur mise en œuvre, leur application, non conformes à leur destination, aux conseils et aux préconisations d'emploi, ne sauraient engager la responsabilité de notre Société. **PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL** - Utiliser les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et la fiche de données de sécurité - Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.



Siège Social :
Avenue Flore
CS 40823
LE THILLAY
95508 Gonesse cedex
Tél. : 01.39.88.15.35
Fax : 01.39.92.90.55
www.dipter.eu

E-mail : contact@dipter.eu

S.A.S au capital de 40 000€
R.C.S. Pontoise B 333134526
Siret 333 134 526 00024
Ape 2041Z